



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
DE L'ESSONNE**

Service Environnement

Bureau des Risques Naturels
et Technologiques

Arrêté préfectoral n° PREF/DCSIP/SIDPC N° 74 du 29 septembre 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de Mennecy

LE PREFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs;

Vu le décret du 23 décembre 2010 portant nomination de M. Michel FUZEAU, préfet hors cadre, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF/DCSIP/SIDPC n° 9 du 03/02/2006 fixant la liste des communes pour lesquelles l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs doit être délivrée aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers, mis à jour par l'arrêté préfectoral PREF/DCSIP/SIDPC n° 642 du 18 juillet 2011;

Vu l'arrêté interpréfectoral 2009-DDEA-SE n° 097 du 10/04/2009 prescrivant l'établissement du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la vallée de l'Essonne dans les départements du Loiret, de Seine et Marne et de l'Essonne ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des risques à prendre en compte sur le territoire de la commune de Mennecy et les documents à consulter pour l'information acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, directeur de Cabinet :

ARRÊTE

Article 1

La commune de Mennecy est exposée :

- aux risques naturels d'inondation par débordement de la rivière Essonne

Le dossier communal d'information annexé à l'arrêté préfectoral PREF/DCSIPC/SIDPC n°0062 du 3 février 2006 est remplacé par le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

Article 2

Les documents de référence relatifs aux risques naturels et technologiques auxquels la commune est exposée sont :

- le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la rivière Essonne, prescrit le 10 avril 2009 par arrêté inter préfectoral 2009-DDEA-SE n°097 ;

Article 3

Le dossier communal d'information et les documents de référence sont consultables aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie de Mennecy et de la préfecture de l'Essonne.

Article 4

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

Article 5

Le présent arrêté est notifié au maire de la commune de Mennecy et au président de la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Mennecy et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Le dossier est consultable sur le site Internet de la préfecture www.essonne.pref.gouv.fr, rubrique " Actions de l'État/Prévention des risques – Sécurité civile ".

Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'une mention dans le journal Le Parisien.

Article 6

Le Préfet de l'Essonne et le maire de Mennecy sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Évry,

Le Préfet/


Michel FUZEAU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

Commune de Mennecy

Dossier d'informations sur les risques naturels et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L.125-5 du code de l'Environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° PREF/DCSIPC/SIDPC n° 74

du 29/09/2011

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn Oui Non

Prescrit en date du 10/04/2009

Aléa Inondation par l'Essonne

Les documents de référence sont :

Projet de PPRi de la Vallée de l'Essonne consultation en mairie et en préfecture

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRT Oui Non

Les documents de référence sont :

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R.563-4 du code de l'environnement relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1

5. Description succincte de l'intensité du risque

Aléa Inondation par l'Essonne d'intensité Faible Moyenne Forte Très forte

Observation

Pièces jointes

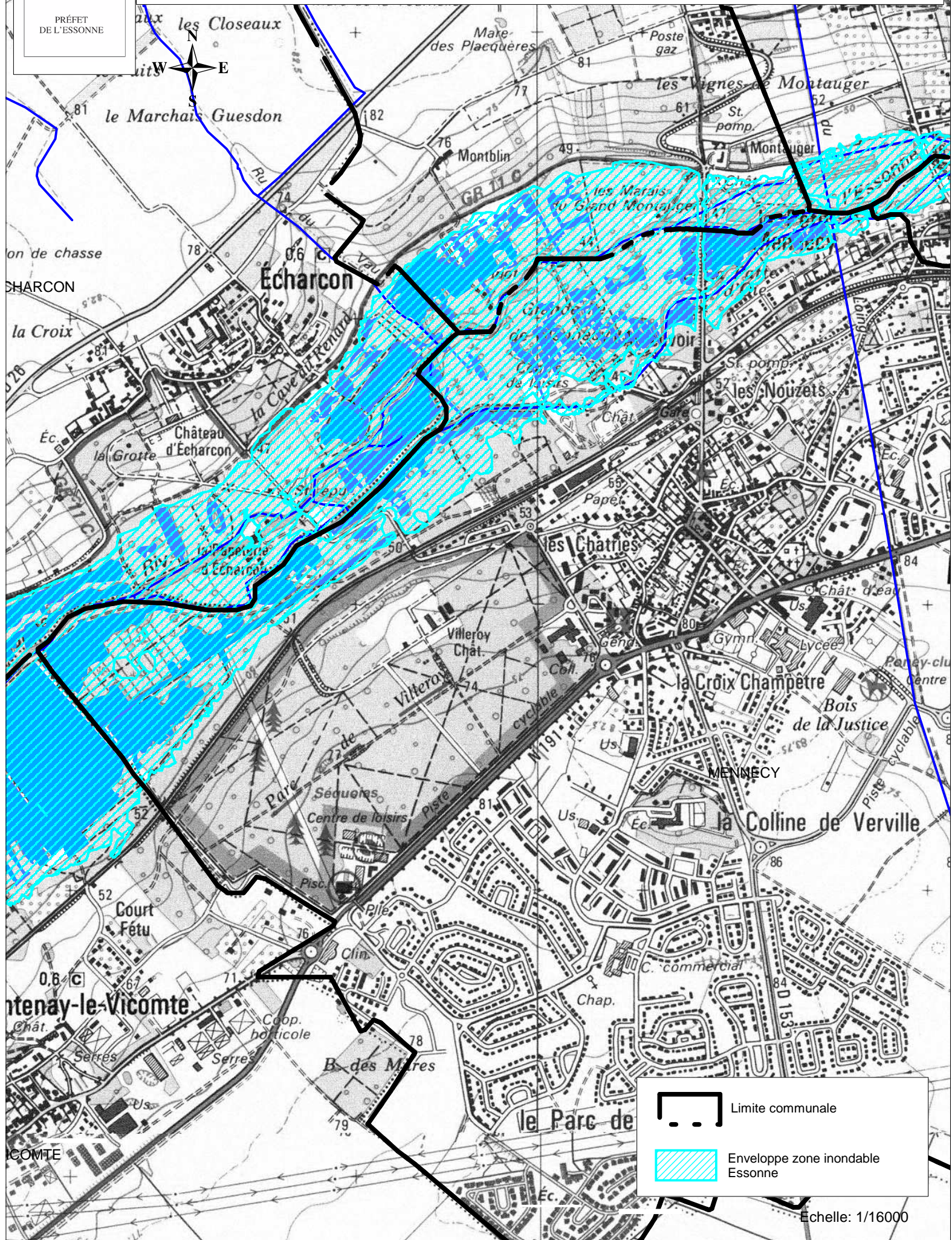
6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques en cours

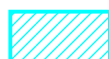
Document cartographique délimitant les zones exposées aux risques inondation de l'Essonne (1 format A4)

Carte relative à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Commune de Mennecey



Limite communale



Enveloppe zone inondable
Essonne